

Rappels canoniques à l'intention des paroisses

CONSEILS PRATIQUES POUR L'ENTRÉE EN CHARGE D'UN CURÉ

Il revient au doyen de veiller à ce que le transfert de responsabilité se fasse dans les meilleures conditions, lorsqu'il y a un changement de curé.

• Documents à transmettre

1. *Concernant l'activité pastorale*

- Les registres de catholicité
- Nom et coordonnées du notaire paroissial
- Liste des membres du Conseil pastoral
- Cahier des délibérations du Conseil pastoral

2. *Concernant les finances et les biens*

- Nom et coordonnées du trésorier paroissial
- Liste des membres du Conseil économique paroissial
- Cahier des délibérations du Conseil économique paroissial
- Recueil de procédures comptables à l'usage des paroisses (source : économat diocésain)
 - Les livres des comptes paroissiaux / logiciel de comptabilité Damocès (en lien avec l'économat diocésain)
 - Les relevés des comptes postaux ou bancaires
 - Les chèquiers postaux ou bancaires
 - Les relevés d'épargne ou autres produits de placement (en lien avec l'économat diocésain)
- Les registres de messes

- L'inventaire des biens immobiliers
- Les polices d'assurances (en lien avec l'économat diocésain)
- Éventuellement, le bail du presbytère
- Éventuellement les conventions d'usage de salles
- Les contrats : électricité, téléphonie, abonnements, personnels, etc.
- Les clefs de l'église paroissiale (et des autres églises et chapelles rattachées), du presbytère (éventuellement des presbytères), des salles paroissiales et, éventuellement, du coffre-fort (y compris code)

3. *Les archives*

- Clef des archives
- Anciens registres paroissiaux
- Dossiers administratifs de mariage
- *Bulletin paroissial*
- *Église de Fréjus-Toulon* (organe diocésain)
- *Directive canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements* (à demander à la Chancellerie)
- Annuaire diocésain
- Recueil de procédures à l'usage des paroisses (source : économat diocésain)
 - *Directive diocésain de Fréjus-Toulon*
 - *Églises de France*, Documents Épiscopat n°2 / 2009, textes juridiques et guide pratique concernant les églises communales (à demander à la Chancellerie)
- **Démarches à faire**
 - Visite au maire du nouveau curé
 - Remise au curé, par le doyen, de la situation financière préparée par le Conseil économique paroissial
 - Demande à l'évêché de l'agrément pour la signature des comptes (en joignant un RIB + pièce d'identité)